

Initiation à l'animation participative en promotion de la santé : la définir, la comprendre, la pratiquer

28 et 29 novembre 2022 - LE PUY EN VELAY

Par rapport à l'animation de groupe, la démarche d'animation participative propose un cadre de travail original valorisant le pouvoir d'agir des personnes dans le cadre de la promotion de la santé. Cette formation mettra l'accent sur le processus de construction collective à travers l'expérimentation de différentes techniques d'animation et de leurs applications dans plusieurs contextes professionnels.

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participant.es seront en capacité de :

- Déterminer les objectifs potentiels en animation participative.
- Identifier les rôles possibles de l'intervenant.e Analyser les facteurs d'échecs et les stratégies de réussite.
- Expérimenter différentes techniques d'animation.
- Mettre en œuvre une séquence d'animation participative.

PUBLICS

Tout.es professionnel.les ou bénévoles associatifs susceptibles de mettre en place des projets de promotion de la santé. Les publics de Haute-Loire sont prioritaires.

Si vous êtes porteur d'un handicap, nous vous invitons à contacter le-la responsable pédagogique (cf. p.2), afin de vérifier ensemble que l'environnement matériel et les modalités de formation sont adaptées.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour accéder à cette formation.

INTERVENANTS

Frederic GALTIER et Christophe FOREST, formateurs en promotion de la santé à l'IREPS ARA.



LIEU

Le Puy en Velay (lieu à préciser)



DURÉE & HORAIRES

2 jours soit 14h au total
de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Tarif : Sans frais pédagogiques

Grâce au soutien financier de l'ARS ARA

Date de création ou mise à jour de ce programme :
05/09/2022



Initiation à l'animation participative en promotion de la santé : la définir, la comprendre, la pratiquer

28 et 29 novembre 2022 - LE PUY EN VELAY



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET EVALUATION

Formation en présentiel dans une salle dédiée à la formation avec vidéo-projecteur.

Groupe de 10 à 15 participants, maximum 2 personnes par structure.

Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des travaux de groupes.

L'espace extranet de la formation met à disposition les ressources documentaires nécessaires pour les stagiaires : supports de formation, bibliographie, documentation complémentaire.

Emargement et suivi de présence par demi-journée.

Evaluation des acquis par questionnaire en fin de formation.

Remise d'une attestation de fin de formation.

Suivi d'évaluation entre 3 et 6 mois par questionnaire.



PROGRAMME

Jour 1

Comprendre l'animation participative dans un cadre de promotion de la santé

- Comprendre l'animation participative dans un cadre de promotion de la santé
- Rôle et posture de l'intervenant-e en animation participative
- Dynamique des groupes restreints
- Avoir une culture commune autour de l'animation participative

Jour 2

- Facteurs d'échec et stratégies de réussite en animation participative
- Découverte de techniques d'animation participative
- Objectifs possibles en animation participative
- Construire et animer une séquence

Renseignements pédagogiques :
Christophe FOREST
IREPS ARA Délégation Haute Loire
Tél. 06 52 09 34 57



DEMANDE D'INSCRIPTION p.1/2

Je souhaite m'inscrire à la formation :

INITIATION A L'ANIMATION PARTICIPATIVE

prévue les 28 et 29 novembre 2022 au Puy en Velay

Merci d'écrire lisiblement et de remplir tous les champs.

Un bulletin d'inscription incomplet ne pourra pas être validé, veuillez remplir attentivement SVP.

CONTACT DU DE LA CANDIDAT E

NOM : Prénom :

Profession / fonction :

Adresse + VILLE (si inscription à titre individuel) :

Tél :

Email (OBLIGATOIRE et PROPRE AU CANDIDAT !) :

CONTACT DE L'EMPLOYEUR (ne pas remplir si vous êtes indépendant ou particulier)

Nom + Raison Sociale :

Adresse + VILLE :

Nom et prénom du responsable hiérarchique :

Tél :

Email du responsable (OBLIGATOIRE et différent de celui du stagiaire, pour signer votre convention):
.....

Veuillez noter SVP :

- ◆ Le nombre de participants est limité à 15 personnes (2 personnes maximum par structure).
- ◆ Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sont à la charge du participant ou de son financeur.
- ◆ Après validation de votre demande, une convention de formation, à nous retourner signée, sera envoyée par mail à votre employeur. Si vous êtes un particulier ou un indépendant, un contrat vous sera envoyé pour signature.

Suite du bulletin en p.2 svp.



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

www.ireps-ara.org

N° de SIREN : 323 390 161 - N° de déclaration d'activité : 82 69 06 790 69

Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat.

Soutien



L'IREPS ARA conserve vos données personnelles (prénom, nom, email) pour la seule gestion de votre inscription et pour une durée de 36 mois maximum.

Votre adresse mail pourra être utilisée pour vous envoyer les actualités de l'IREPS ARA, il sera possible à tout moment de vous désinscrire.

Vous disposez du droit d'accès aux données vous concernant : consultation, effacement, rectification et limitation du traitement.

Pour exercer ces droits, contactez l'IREPS ARA. Plus d'informations sur [le site de l'IREPS ARA à la rubrique Mentions légales.](#)



DEMANDE D'INSCRIPTION p.2/2

Pour finaliser votre demande d'inscription, merci de nous parler de vous...

VOTRE STATUT PROFESSIONNEL (OBLIGATOIRE) :

- Salarié(e) du privé
- Salarié(e) du public
- Personne en recherche d'emploi
- Particulier / Etudiant
- Bénévole
- Profession libérale ou indépendant

QUELS SONT VOS BESOINS OU VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION ?

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap.

Bulletin à retourner par mail ou courrier
avant le 10 novembre 2022 à :
IREPS ARA délégation Haute Loire
67 rue du Faubourg Saint Jean, 43 000 Le Puy en Velay
Tél. 06 52 09 34 57
contact43@ireps-ara.org



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes
www.ireps-ara.org

N° de SIREN : 323 390 161 - N° de déclaration d'activité : 82 69 06 790 69

Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat.

L'IREPS ARA conserve vos données personnelles (prénom, nom, email) pour la seule gestion de votre inscription et pour une durée de 36 mois maximum. Votre adresse mail pourra être utilisée pour vous envoyer les actualités de l'IREPS ARA, il sera possible à tout moment de vous désinscrire. Vous disposez du droit d'accès aux données vous concernant : consultation, effacement, rectification et limitation du traitement. Pour exercer ces droits, contactez l'IREPS ARA. Plus d'informations sur [le site de l'IREPS ARA à la rubrique Mentions légales.](#)

Soutien

